



## Audience avec Mme l'IA DASEN

Le 27-02-2023

### Compte rendu

Étaient présents :

- Mme l'IA-DASEN, Mme GUGGIARI
- Mme l'a-DASEN, Mme DUPIN
- M. le Secrétaire Général, M. STOLL

***Mme l'IA- DASEN nous précise en début d'audience qu'elle souhaite travailler en toute transparence avec les Organisation Syndicale. Elle souhaite des rendez-vous réguliers pour répondre à la nécessité et à l'intérêt d'entretenir un bon dialogue social.***

Nous abordons les sujets suivants :

### Plan collège 2050

**La présentation de ce plan a soulevé beaucoup de questions lors du dernier CDEN. La question du Bâti scolaire fait partie des mandats du SE-UNSA. Nous avons évoqué à plusieurs reprises cette question en CDEN. Le manque de concertation nous a posé problème, les annonces du Conseil Départemental ont été brutales et non concertées avec les différents acteurs de l'éducation comme les syndicats représentatifs.**

***L'IA-DASEN rappelle qu'elle est claire dans son positionnement et qu'elle a la responsabilité des élèves et des personnels exerçant dans les établissements scolaires. Elle ne souhaite pas que les personnels, en particulier les chefs d'établissements soient impliqués et pris à partie sur ces questions.***

En ce qui concerne le collège de l'Absie, L'IA-DASEN a demandé à ce qu'un travail de sectorisation par rapport aux transports soit fait en 1<sup>er</sup> lieu en concertation avec tous les partenaires dont la région. Une fois ce travail fait les autres décisions pourront être prises. Pour elle, ce travail de **sectorisation doit être acté au CDEN de juin 2023** pour que puisse être envisagée une fermeture en 2024.

Nous interrogeons l'IA-DASEN sur la question de la gestion des Ressources Humaines. Elle doit être centrale : la fermeture de ce collège aura un impact fort sur les mutations des collègues. Mme l'IA-DASEN a demandé un accompagnement auprès de Mme Depardieu, DRH du rectorat, pour l'ensemble des collègues titulaires.

**Le SE-UNSA propose que les collègues qui participeraient aux mutations soient remplacés par des TZR pour l'année scolaire 2023-2024.**

La méthode sera la même pour les collèges de Mazières (moratoire en cours) et Secondigny. M. STOLL, Secrétaire Général, est missionné pour suivre ces situations.

## SEGPA Parthenay

**Le SE-UNSA s'est étonné en CTA de la non-validation de l'ouverture de la SEGPA de Parthenay à la rentrée 2023.** Au cours des deux dernières années, M.LECLERC, notre ancien IA-DASEN, s'était engagé à ce que cette ouverture se fasse, pour compenser les fermetures sur l'EREA et le secteur de Niort.

Selon les services du rectorat, le projet tel qu'il avait été présenté à la Rectrice ne présentait pas des conditions optimales de fonctionnement : gestion multi-sites, avec plateaux techniques sur l'EREA et Directeur SEGPA sur plusieurs sites semble être rédhibitoires.

**Le SE-UNSA rappelle que les élèves qui relèvent de SEGPA et qui auraient pu bénéficier de cette structure se retrouveront sans solution adaptée sur ce secteur central du département. L'anticipation des effectifs n'est pas possible, ces derniers étant connus en avril pour une rentrée en septembre.**

Madame l'IA-DASEN nous précise que ce projet sera retravaillé avec l'IEN École Inclusive, M. SANCHEZ.

**Sur ces problématiques de l'École Inclusive, Le SE-UNSA propose à Mme l'IA-DASEN qu'un GT soit organisé régulièrement pour évoquer également toutes les questions relatives aux RASED et à l'ASH en général. Elle accède à notre demande et proposera aux organisations syndicales représentatives des temps de travail sur ces différentes questions.**

## Le DAR (Dispositif d'Auto-Régulation)

Nous questionnons le dispositif, implanté sur l'école Perochon de Niort. Nous pensons qu'un bilan de la première année de ce dispositif doit être mené avec les équipes qui se sont investies au bon fonctionnement de ce nouveau dispositif. Même s'il y a un intérêt (présence de professionnels, nouveaux gestes professionnels, ...) le choix de cette école peut être interrogé. Les équipes ont été formées une semaine en septembre soit 15 personnes. L'IA-DASEN comprend notre demande et s'engage à faire un retour de ce bilan lors d'une prochaine instance. L'inclusion des élèves accueillis sur ce dispositif révèle du surplus de travail pour les équipes en place. Les collègues doivent se mobiliser spécifiquement pour ces élèves. Or cela rajoute de la difficulté, là où il y a déjà de la difficulté (école de REP).

## La suppression des décharges dérogatoires

Lors du dernier GT du CSAD, Mme l'IA-DASEN a indiqué qu'elle supprimerait les décharges de direction dérogatoires car elle souhaite respecter les textes en vigueur sur les décharges de Direction. **Le SE-UNSA demande à ce que certaines écoles bénéficient d'un regard bienveillant, compte tenu de la population accueillie ou des dispositifs en place sur l'école.** Mme l'IA-DASEN conçoit que certaines écoles puissent avoir une décharge exceptionnelle, ceci ne l'empêchant pas d'appliquer les règles pour la majorité des écoles.

## Implantation des postes de PEMF

Le SE-UNSA questionne l'implantation des postes de PEMF sur le département ainsi que la gestion des supports de ces postes. Nous pensons que l'isolement de nombreux postes de PEMF sur le département est un problème pour favoriser les échanges entre PEMF.

Aussi, nous constatons que des collègues titulaires du CAFIPEMF ont participé au mouvement afin d'être sur un poste support PEMF alors que d'autres collègues exercent leurs missions de PEMF sur leur poste qui n'est pas support de PEMF. Cette irrégularité de traitement n'est pas juste.

Mme Dupin, précise que ces collègues n'exerçant pas sur un support PEMF ont une décharge à 0,25 et pas de 0,33. Un travail est en cours pour rééquilibrer ces questions.

**De plus, nous dénonçons le fait que les collègues PEMF n'ont toujours pas reçu leur frais de déplacements depuis plus d'un an.** Cette situation est intolérable. Il n'est pas entendable que des collègues soient obligés de mettre de leur argent pour aller au travail ! Mme Dupin s'est employée ce que la situation soit régularisée et certains collègues voient leur frais commencer à être remboursés. **C'est un premier pas, mais nous sommes scandalisés par ce retard de paiement inacceptable.**

## Évaluations d'Écoles

Contrairement à ce qui a été écrit par ailleurs, Mme l'IA-DASEN n'a jamais validé le fait que les écoles ne feraient pas les évaluations d'école. Elle a seulement précisé que ces évaluations devaient se dérouler dans un délai de 5 ans et que certaines évaluations pouvaient être décalées au cours de cette période. Seulement, elle entend que l'évaluation de l'école soit réalisée dans ces 5 années.